

Les subsides

Le premier ministre nous dit qu'il va présenter de nouvelles directives, mais laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que personne ne demande de nouvelles directives. Je n'ai pas d'objection à ce qu'ils établissent de nouvelles directives. Ce que dit le premier ministre, c'est en fait que les anciennes directives étaient insuffisantes. J'estime personnellement qu'elles étaient suffisantes. Elles parlaient de «refus de tout traitement de faveur». C'est à la page 2, à l'article III, qui dit:

● (1220)

Les ministres ne doivent accorder aucun traitement de faveur, relativement à des questions officielles, à des parents ou des amis, ou à des organismes dans lesquels ces parents ou amis ont des intérêts.

L'article poursuit en ces termes, et c'est important:

Les ministres doivent également éviter de se placer dans une situation où ils sont, ou peuvent sembler être, redevables à une personne ou un organisme qui pourrait tirer parti d'un traitement de faveur de leur part.

Vous savez comme moi, monsieur le Président, que les ministres n'agissent pas indépendamment les uns des autres. Ils font partie d'un ensemble. Cet ensemble s'appelle le conseil des ministres. Chaque ministre, en tant que partie du tout, est responsable de la marche des activités politiques au Canada. Donc, il est important, comme le reconnaîtra je pense le ministre des Approvisionnement et Services (M. Andre), que dans les questions par exemple d'agrément des fournisseurs de l'État, des contrôles sérieux permettent d'éviter que personne ne puisse paraître recevoir un traitement de faveur.

Voilà l'essentiel de ce que nous avons à dire à ce sujet. Voilà pourquoi les questions que j'ai posées étaient formulées avec tant de soin. S'il s'était agi d'un marché avec appel d'offres et si la maison Lawson Murray avait présenté des soumissions et avait gagné l'adjudication, nous n'aurions même pas posé de questions, encore moins cherché à en faire une affaire. Nous n'aurions pas, comme nous l'avons fait, demandé au premier ministre de se prononcer. Et nous ne nous serions pas trouvés dans le cas où l'on nous a mis d'embarrasser le ministre des Finances. Nous aurions été à même de reconnaître que la conduite des affaires publiques était conforme aux normes les plus élevées, comme le premier ministre en avait souvent fait la promesse.

Le premier ministre peut dire, comme il le fait parfois, que le gouvernement précédent lui a laissé une pagaille terrible et que les façons de faire du gouvernement précédent n'étaient certainement pas meilleures que celles qu'il pratique. Le premier ministre pourrait dire que les pratiques qu'il entend instaurer un de ces jours seront plus sévères, et les directives plus strictes et plus limitatives que celles qui existaient sous le gouvernement précédent. Cela c'est fort bien, et je l'en félicite. Je félicite également le ministre des Approvisionnement et Services s'il participe à l'élaboration de ces directives, si c'est bien le cas. Mais tout cela, c'est pour l'avenir et nous parlons du présent.

C'est le même premier ministre qui, animé de préoccupations certaines, a paru devant les caméras de télévision lors d'un débat entre les chefs de partis politiques, pendant la campagne électorale de l'été 1984, alors que, le rouge aux joues, le premier ministre de l'époque a voulu s'excuser en disant qu'il s'était trouvé dans l'obligation de faire des nominations promises ou annoncées par son prédécesseur. J'ai bien vu le premier ministre de l'époque, l'actuel chef de l'opposition, dire à la télévision: «Bon, je n'avais pas le choix. On m'a dit que si je ne le faisais pas le gouvernement risquait de tomber, alors il a

fallu que je m'incline et que je le fasse. Je veux dire qu'il a fallu que je fasse comme cela.» Je me souviens qu'avec la présence d'esprit qu'on lui attribue maintenant, le premier ministre s'est penché et a rétorqué: «Monsieur, vous aviez le choix. Vous aviez le choix de dire non.»

C'est de là que le présent débat est sorti. Le premier ministre s'est alors mis à dire au pays que sous son gouvernement, les choses se feraient autrement, que l'on exercerait et que l'on manifesterait le plus grand respect à l'endroit du public, que le gouvernement mettrait un terme à ce que le gouvernement libéral avait laissé faire. Les Canadiens avaient toutes raisons de croire qu'en matière de favoritisme et de marchés, le gouvernement du Canada, le gouvernement actuel agirait autrement que le gouvernement précédent.

La réalité est toute différente. Cette réalité, c'est que le gouvernement actuel agit de la même façon exactement pour les nominations de favoritisme que ce qui se pratiquait sous le gouvernement précédent. Je dois dire à mon grand désarroi que le gouvernement actuel a réussi à faire passer l'assiette au beurre presque à tous les argentiers conservateurs et à tous les candidats défaits. Et ceux qui n'ont pas touché à l'assiette au beurre c'est qu'ils l'ont bien voulu, parce qu'ils en avaient la possibilité. Il a réussi à aller chercher des gens incapables de résister à la tentation de s'approprier les fonds publics. En deux mots le gouvernement actuel a trahi les Canadiens. Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse.

Ce dernier exemple sert à rappeler au public qu'il y a souvent un abîme entre les paroles du premier ministre et ses actes. Quand il parle, il s'attend à ce que les Canadiens le croient. Quand il agit, il s'attend à ce qu'ils comprennent qu'il ne pouvait faire autrement. Je dis qu'à première vue, le ministre des Approvisionnement et Services a eu tort d'agir comme il l'a fait, au nom du gouvernement. Cette action sape la confiance du public. Elle n'aurait jamais dû être envisagée. Le ministre des Approvisionnement et Services devrait reconnaître que même si cette action n'était pas interdite par les lignes directrices, quoique je soutienne qu'elle l'était, elle n'aurait pas dû être prise et le gouvernement, en commettant cette erreur, a perdu la confiance de la Chambre des communes.

M. Redway: Monsieur le Président, le *Star* de Toronto déclare dans son éditorial d'aujourd'hui que la tâche du ministre des Finances (M. Wilson) est déjà assez ingrate sans qu'il ait à subir les attaques mesquines de l'opposition contre son intégrité. Le député donne-t-il raison au *Star* de Toronto? Si oui, voudrait-il retirer la motion d'opposition qui est à l'étude aujourd'hui?

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai entendu pas mal de questions idiotes depuis que je suis ici. Celle qu'on vient de me poser n'est pas loin de battre tous les records. Je vais essayer d'y répondre comme si elle était posée sérieusement, si vous le permettez. Pas une seule fois je n'ai dit quoi que ce soit au sujet du ministre des Finances dans cette affaire. J'ai demandé au premier ministre si, dans son esprit, il jugeait acceptable d'octroyer un contrat au beau-frère du ministre des Finances, lequel a été impliqué dans cette affaire en tant que tierce partie. Tout ce que je peux dire au député, c'est que si le premier ministre avait répondu à ma question, la Chambre ne serait